

26MASDANZA

XXVI FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA DANSE CONTEMPORAINE DES ÎLES CANARIES

RÈGLEMENT DU CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE

RÈGLES

Le Département de la Culture du Conseil Municipal et La Mairie de Las Palmas de Gran Canaria annonce le **XXVIème Concours Chorégraphique** dans le cadre de **26MASDANZA FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ÎLES CANARIES**, qui sera célébré à Las Palmas de Gran Canaria, îles Canaries, Espagne.

Les Concours **26MASDANZA** auront lieu aux dates suivantes :

Concours de Solos et Chorégraphique I Partie : Mercredi 20 octobre 2021

Concours de Solos et Chorégraphique II Partie : Jeudi 21 octobre 2021

Concours de Solos et Chorégraphique III Partie : Vendredi 22 octobre 2021

Remise des Prix et Gala des Gagnants : Samedi 23 octobre 2021

Les Extensions de **MASDANZA** aux îles Canaries auront lieu du **24 au 31 octobre 2021**.

Jours d'Arrivée, de Séjour et de Départ à l'occasion du Festival :

Une fois la sélection effectuée et les groupes ayant confirmé leur participation au Festival, le jour d'arrivée correspondant sera indiqué individuellement à chacun d'entre eux. Le départ de tous les groupes aura lieu le dimanche 24 octobre.

1. LES PRIX

CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE

Premier Prix	6.000 €.
Deuxième Prix	5.000 €.
Troisième Prix	4.000 €.
Prix du Public	2.000 €.
Prix ACORÁN	2.500 €*.
Prix du Meilleur Interprète	1.500 €*.

Résidences Artistiques

Résidence Artistique au Centre Chorégraphique de La Gomera.

Résidence Artistique Internationale à l'Auditoire de Tenerife.

Résidence SIT, Las Palmas de Gran Canaria.

The Running Up The Hill Experiment Artistic Residency — Festival de Danse Urbaine. (Bologne, Italie).

Tournée inter-îles

Un échantillon des groupes participant à 26MASDANZA sera sélectionné pour participer à la Tournée inter-îles, dans le cadre des Extensions de **MASDANZA**.

** Ces prix sont uniques et valables à la fois pour le Concours Chorégraphique et le Concours de Solos.*

2. PRIX SPÉCIAUX

L'Organisation gère avec les programmeurs et festivals nationaux et internationaux la participation des lauréats à leurs programmes. Dans tous les cas, le programmeur pourra sélectionner l'actuation ou les actuations qui correspondent le mieux à ses intérêts.

MASDANZA maintient des accords de collaboration avec les festivals internationaux suivants : **Yokohama Dance Collection** (Yokohama, Japon), **Danza Urbana** (Bologne, Italie), **M1 CONTACT** (Singapour), **New Dance for Asia [NDA]** (Séoul, Corée du Sud), **BODY. RADICAL International Performing Arts Biennial** (Budapest, Hongrie), **Machol Shalem** (Jérusalem, Israël), **Internationaler Wettbewerb für Choreographie** (Hanovre, Allemagne), **Interplay Contemporary Dance Festival** (Turin, Italie), **DCDC [Dancer's Career Development Center]** (île de Jeju, Corée du Sud), **Stray Birds Dance Platform** (Taïpei, Taïwan) et **Red de Festivales ACIELOABIERTO** (Espagne).

3. RÈGLES DE PARTICIPATION

La participation est ouverte aux créateurs de toute nationalité ayant des œuvres originales ou créées et représentées après le **1er janvier 2019**.

MASDANZA inclura les duos dans le Concours Chorégraphique, de sorte que les pièces chorégraphiques doivent avoir un minimum de DEUX (2) et un maximum de CINQ (5).

La durée de l'œuvre ne peut PAS être inférieure à DIX minutes NI supérieure à QUINZE minutes.

Les chorégraphies qui ne respectent pas ces temps peuvent être disqualifiées.

La sélection pour le Concours Chorégraphique, qui sera effectuée par un comité spécial, se fera de la manière suivante :

Les personnes intéressées doivent soumettre une demande accompagnée de l'enregistrement de l'œuvre complète (sans coupures et en plan fixe général) **par le biais du lien Internet fourni à la page 5 des présentes règles de participation.**

Cet enregistrement doit contenir la pièce finale et tous ses éléments scénographiques.

Tout enregistrement qui ne présente pas de bonnes conditions de visionnement peut être rejeté.

Une fois la sélection effectuée, aucune modification de la structure de base de la pièce ou de la scénographie utilisée ne sera admise.

Les Indemnités de voyage

L'Organisation prendra en charge les frais d'hébergement de tous les participants et aidera avec une indemnité de voyage pour couvrir les frais des billets d'avion, de bateau ou de train pour chaque Groupe sélectionné, selon les montants maximums suivants une fois décomptés les déductions correspondantes en fonction du lieu d'origine :

Îles Canaries (sauf Gran Canaria) :	300
Euros	
Europe (y compris l'Espagne continentale, les îles Baléares, Ceuta et Melilla) :	
900 Euros	
Reste du monde :	1.500 Euros

Afin de recevoir l'indemnité de voyage, chaque soliste ou groupe doit émettre une facture pour le montant correspondant après avoir déduit les retenues applicables. Ils doivent également présenter une preuve d'achat des billets d'avion, de bateau ou de train.

La retenue au titre de l'IRPF des personnes physiques pour les citoyens espagnols applicable en 2021 s'élève en général à 15 % pour les activités professionnelles. Pour les participants résidant dans l'UE, en Islande et en Norvège, il est de 19 % et pour le reste des contribuables, il est de 24 %.

Conditions :

Si le ou les participants parviennent à faire financer leurs billets d'avion, de bateau ou de train par des institutions de leur région ou de leur pays d'origine, l'indemnité de voyage sera sans effet et ne sera pas payé.

Si tel n'est pas le cas, le coût des billets sera payé sur présentation de la facture correspondante ou d'une preuve de paiement. Le paiement maximum sera celui établi pour l'indemnité de voyage correspondant. Les déductions correspondantes seront appliquées.

L'indemnité de voyage est un montant établi pour chaque soliste ou groupe afin d'aider à l'achat de billets pour leur transfert au Festival, il s'agit d'un montant par soliste ou groupe, et non par participant.

Toute situation particulière à cet égard sera résolue par MASDANZA en dernière instance.

NOTE IMPORTANTE : L'Organisation couvrira les frais d'hébergement, de subsistance, de transferts, de billets d'avion entre les îles et le tarif des œuvres choisies pour participer aux Extensions de **MASDANZA** (Tournée inter-îles).

La période de réception des vidéos et de la documentation sera de
01 AVRIL AU 17 JUIN 2021.

L'Organisation notifiera le résultat de la sélection **à partir** du
30 JUIN 2021.

Les Gagnants du **CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE** ne pourront pas se présenter dans la même catégorie l'année suivante. Ils pourront le faire dans le cadre du **Concours de Solos**.

4. LE JURY

Le jury sera composé de professionnels et d'experts nationaux et internationaux des arts du spectacle et se réserve le droit de ne donner le prix à personne (à l'exception du prix du public).

Dans le cas où le jury envisagerait d'attribuer un prix ex aequo, le montant du prix sera réparti entre les œuvres considérées.

Le jury et le comité de sélection disposeront des critères d'évaluation suivants pour les solos participants : **originalité, capacité d'invention, innovation et risque dans la proposition, réalisation des idées et maniement du langage de la danse, utilisation de l'espace scénique et de ses éléments, et utilisation de la musique.**

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les pièces sélectionnées pour participer à **26MASDANZA** doivent confirmer leur participation au Festival dans les **cinq jours suivant** la réception de cette communication, et pourront être disqualifiées si elles dépassent ce délai.

26MASDANZA mettra à disposition un technicien pour reproduire les effets lors des représentations en fonction de ce qui a été fait lors des répétitions techniques.

En raison de contraintes techniques, d'espace et de temps, les effets de lumière et la scénographie doivent être réduits au minimum. Les éléments scénographiques doivent pouvoir être placés sur place, en évitant les éléments de grandes dimensions ou d'installation difficile. De même, ce matériel doit être fourni et transporté par les participants eux-mêmes.

En raison des limites spécifiques du théâtre, aucun élément ne peut être suspendu aux tringles ou à la toile de fond.

Les œuvres dans lesquelles de l'eau ou d'autres liquides sont renversés ou les éléments dont la propreté préjudice au rythme du programme ne seront pas autorisés.

L'Organisation ne sera pas responsable de tout dommage physique ou matériel subi ou causé par les participants pendant le Festival, y compris la perte ou le vol d'objets et d'effets personnels.

La chorégraphie gagnante sera toujours annoncée dans les programmes, la presse, les affiches, etc. comme **26MASDANZA, XXVIème Festival International de Danse Contemporaine des Îles Canaries.**

Les participant(e)s exonèrent expressément **MASDANZA, Festival International de Danse Contemporaine des Îles Canaries** de toute obligation envers toute société de gestion des droits, et les participant(e)s assument toutes les obligations que leur activité peut générer auprès desdites sociétés.

Les auteurs des chorégraphies participantes céderont à l'Organisation les droits d'image, d'enregistrement et de diffusion audiovisuelle de celles-ci, dont les finalités seront exclusivement informatives, divulgatrices et culturelles.

Tous les prix à dotation économique seront soumis à des retenues conformément à la législation en vigueur.

La Direction de **MASDANZA** sera chargée de résoudre toute question qui ne serait pas incluse dans le présent règlement.

Participation à **26MASDANZA, FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ÎLES CANARIES** implique la pleine acceptation de ces termes et conditions.

6. PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de participation à la XXVIème Édition de **MASDANZA** doivent être soumises par le biais du formulaire de demande électronique disponible sur le lien ci-dessous, et les conditions suivantes doivent être remplies :

Toutes les cases du formulaire doivent être remplies.

Le lien vidéo doit être actif au moins jusqu'au **15 Septembre 2021**. Et appartient aux plateformes **YouTube** ou **Vimeo** et être ouvert, ou à défaut, envoyer le mot de passe d'accès.

Un bref synopsis de l'œuvre doit être inclus. En raison de la projection internationale du Festival, nous vous demandons d'envoyer le synopsis traduit en anglais, afin de garantir une interprétation correcte.

Si la pièce est sélectionnée, des documents supplémentaires seront demandés (par exemple, le CV du ou des créateurs, des photographies, etc.).

ENVOI DES CANDIDATURES POUR PARTICIPER AU CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE 26MASDANZA :

**VEUILLEZ CLIQUER SUR LE LIEN SUIVANT, REMPLIR LE FORMULAIRE
ET L'ENVOYER :**

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION GROUPES.\(pdf.\)](#)

INFORMATIONS TECHNIQUES :

DISPONIBLE POUR CERTAINES PIÈCES À PARTIR DU 1ER JUILLET 2021.

Le lien suivant contient des informations **IMPORTANTES** pour les participants sélectionnés pour prendre part au Concours Chorégraphique.

**VEUILLEZ CLIQUER SUR LE LIEN, TÉLÉCHARGER LES INFORMATIONS
ET LES IMPRIMER :**

[CONDITIONS TECHNIQUES POUR GROUPES \(.pdf\)](#)

26MASDANZA - CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE

**C/ San Diego de Alcalá, 14 - 15
35001 Las Palmas de Gran Canaria
Îles Canaries - ESPAGNE**

Téléphone : (0034) 928 369 004

Courriel : info@masdanza.com

Web : www.masdanza.com